

# Réunions sur l'Assemblée de Dieu

*Fascicule n° 5*

W. Kelly

# **Les dons et les charges locales**

***Fascicule n° 5***

D'après W. Kelly

2<sup>e</sup> édition mars 2024 (D. A.)



## **Préface**

Le but de ces fascicules est d'encourager les jeunes croyants à prendre le temps d'identifier et de lire des commentaires de qualité sur la Parole de Dieu. Sentant notre responsabilité à cet égard, il nous a semblé utile de reprendre sous forme de fascicules ces Réunions de W. Kelly, depuis quelque temps intégralement ré-éditées en français.<sup>1</sup>

Nous invitons vivement nos jeunes frères en Christ à se pencher avec sérieux sur cet enseignement divin fondamental, si vite abandonné dans l'histoire de l'église, retrouvé lors du Réveil par l'immense bonté de notre Seigneur. En lisant ces lignes, nous devons reconnaître que nous nous contentons trop souvent de lait (Héb. 5:12-13) ! Pouvons-nous nous avancer dans les choses de Dieu avec nos propres pensées ? Ayant quelque peu avancé en âge, nous avons nous-mêmes fait l'expérience qu'il y a un temps pour apprendre, et un temps pour se lever et défendre la vérité pour le peuple de Dieu, face aux assauts de l'ennemi.

Les temps sont très sérieux ! quelques années suffisent pour s'écarter entièrement du chemin du Seigneur ! Si nous sortons du chemin qu'enseigne la Parole, en suivant nos propres pensées ou le courant général de la chrétienté, nous perdrons une grande partie de la richesse de ce que le Seigneur a eu la bonté de remettre en lumière dans les années précédentes, et nos âmes en seront considérablement appauvries.

---

<sup>1</sup> *Réunions sur l'Assemblée de Dieu*, W. Kelly, 160p, 3<sup>e</sup> édition 2024.

Nous espérons que ces lignes vous donneront un attrait nouveau et puissant pour la Parole de Dieu et que vous comprendrez l'immense valeur de l'enseignement divin du rassemblement des enfants de Dieu, en restant fermement attachés au Seigneur et à sa Parole.

« Que le Dieu de notre Seigneur Jésus Christ, le Père de gloire, vous donne l'esprit de sagesse et de révélation dans sa connaissance, les yeux de votre cœur étant éclairés... Nous ne cessons de prier et de demander pour vous que vous soyez remplis de la connaissance de sa volonté, en toute sagesse et intelligence spirituelle, pour marcher d'une manière digne du Seigneur... » (Éph. 1:17 ; cf Col. 1:9-10).

Pour faciliter la lecture de ces lignes, des titres et sous-titres ont été rajoutés. Les passages particulièrement importants ont été mis en caractères italiques. Tout en respectant de la pensée de l'auteur, plusieurs phrases ont été allégées, parfois reclassées. Cette manière de faire, inhabituelle, est destinée à sensibiliser nos jeunes frères à l'enseignement remarquable de la Parole de Dieu sur le sujet de l'Assemblée.

Le lecteur est encouragé à lire l'étude complète de W. Kelly, que plusieurs considèrent comme étant une des plus complètes et des plus édifiantes sur ce sujet.

D. A., septembre 2016

# Table des matières

|                                                                |    |
|----------------------------------------------------------------|----|
| Introduction.....                                              | 1  |
| Développement de la vérité sur les dons.....                   | 2  |
| <i>L'origine et la source des dons.....</i>                    | 2  |
| 1) Descendu dans les parties inférieures de la terre.....      | 4  |
| 2) Monté au-dessus de tous les cieux.....                      | 5  |
| 3) Non pas le monde mais le Seigneur.....                      | 5  |
| 4) L'appréciation de Christ qui donne.....                     | 6  |
| <i>Remarques notables au sujet des dons.....</i>               | 7  |
| 1) Les dons et l'attente du retour du Seigneur.....            | 7  |
| 2) Aucun catalogue des dons.....                               | 7  |
| <i>Le but des dons.....</i>                                    | 7  |
| 1) Le perfectionnement ou l'édification avant tout.....        | 7  |
| 2) L'absence de dons-signes.....                               | 8  |
| <i>Les dons fondamentaux.....</i>                              | 9  |
| <i>Un caractère céleste.....</i>                               | 10 |
| L'imposition des mains et l'ordination.....                    | 12 |
| <i>Qui a ordonné les douze apôtres ?.....</i>                  | 12 |
| <i>Qui a ordonné l'apôtre Paul ?.....</i>                      | 13 |
| <i>Qui a ordonné les prophètes du Nouveau Testament ?.....</i> | 15 |
| <i>Qui a ordonné les autres ministres ?.....</i>               | 16 |
| <i>Signification et portée d'Actes 13.....</i>                 | 16 |
| Le cas des anciens.....                                        | 20 |
| <i>Actes 14:22-23.....</i>                                     | 20 |
| <i>1 Timothée 5:22.....</i>                                    | 20 |
| <i>Actes 6.....</i>                                            | 22 |
| <i>Tite 1:5.....</i>                                           | 23 |
| <i>Plus généralement.....</i>                                  | 24 |
| <i>Les errements de la papauté et de la chrétienté.....</i>    | 25 |
| <i>Le cas particulier de 2 Timothée 1:6.....</i>               | 26 |
| Comment discerner un don ?.....                                | 27 |
| <i>La simplicité et la puissance.....</i>                      | 28 |
| <i>Les difficultés et les préjugés.....</i>                    | 28 |

|                                                               |           |
|---------------------------------------------------------------|-----------|
| <i>Le faible développement des dons dans l'église.....</i>    | <i>30</i> |
| <i>Les dons dans les systèmes religieux.....</i>              | <i>30</i> |
| Que faire aujourd'hui ?.....                                  | 31        |
| <i>L'absence d'anciens déjà avant le départ des apôtres..</i> | <i>33</i> |
| <i>L'absence d'anciens aujourd'hui.....</i>                   | <i>34</i> |
| <i>Les ressources pour les temps fâcheux actuels.....</i>     | <i>36</i> |
| Résumé.....                                                   | 38        |

# Les dons et les charges locales

## *Éph. 4:7-11*

### **Introduction**

Les dons sont de la plus haute importance aux yeux de Dieu, puisqu'il daigne les utiliser pour la gloire de son Fils. *Ils découlent directement de leur source, Christ, ressuscité et glorifié dans les lieux célestes, du même réservoir de riche grâce d'où procèdent aussi les bénédictions caractéristiques de l'Assemblée. Ils sont tous fondés sur une rédemption éternelle, déjà accomplie.*

Or les dons<sup>2</sup> et les charges locales sont souvent considérés en eux-mêmes, en dehors de Christ. Cette manière de voir est stérile et peu profitable pour les âmes, qui ne sentent pas leurs responsabilités et éprouvent parfois même de l'aversion pour ce sujet. Ils sont alors souvent détournés et utilisés pour des intérêts égoïstes et une notoriété mondaine. *Ces dons de Christ, qui découlent directement et exclusivement de lui, doivent par conséquent refuser tout mélange avec la vanité, le monde, l'orgueil de l'homme ou les intérêts d'un parti.* Ils sont au-dessus du domaine terrestre et stérile dans lequel la théologie, souvent, les confine.

Ce n'est pas une affaire secondaire qui peut être discutée ou mise de côté à volonté. Une telle indifférence légère à la vérité est un profond déshonneur fait au Seigneur et une perte inévitable pour les

---

<sup>2</sup> Il s'agit des dons en eux-mêmes, non pas de la perversion que l'homme en fait.



saints. C'est dans l'Épître aux Éphésiens, épître élevée au-delà de presque tous les livres du Nouveau Testament, où le Saint Esprit nous présente le Seigneur dans sa propre gloire à la droite de Dieu et les hauteurs et les profondeurs des bénédictions en lui dans l'Assemblée, que nous trouvons cet exposé des dons du Seigneur à l'Assemblée.

Notons aussi qu'il s'agit des dons *du Seigneur* plus que des dons de l'Esprit. C'est le Seigneur qui est le véritable et personnel Donateur. Le Saint Esprit n'est pas vu (ainsi qu'en Héb. 2:4 ou 1 Cor. 12) comme celui qui donne mais plutôt comme l'intermédiaire ou l'agent pour transmettre les dons. Il les distribue comme une puissance par laquelle le Seigneur agit. Ils prennent leur point de départ en Christ lui-même et lui sont liés de la manière la plus intime. *Il ne peut y avoir aucun ministère de la Parole qui ne soit un don de Christ par l'Esprit.*

## ***Développement de la vérité sur les dons***

### ***L'origine et la source des dons***

« Mais à chacun de nous la grâce a été donnée selon la mesure du don de Christ. C'est pourquoi il dit : « Étant monté en haut, il a emmené captive la captivité, et a donné des dons aux hommes..." Or, qu'il soit monté, qu'est-ce, sinon qu'il est aussi descendu dans les parties inférieures de la terre ? » (v.7-9).

v.7-8 La puissance qui maintenait captifs les enfants de Dieu devait être brisée. C'est pourquoi les puissances invisibles de mal furent totalement dé-

faites à la croix devant Dieu ; puis le Seigneur fut élevé aux cieux. Il a lui-même combattu et défait les puissances des ténèbres, emmené captive la captivité. Puis il est monté aux cieux et de cette place élevée de bonheur et de gloire, il a donné des dons dans (ou à) l'homme. L'Esprit de Dieu détourne pour ainsi dire soigneusement nos regards de nous-mêmes, et nous met directement en présence de l'œuvre puissante de Christ monté aux cieux.

Il ne s'agit pas de qualités que l'on posséderait, ni de leur réalisation pratique. C'est une chose nouvelle accordée par grâce, fruit de la libre faveur du Seigneur qui agit selon sa souveraine volonté et pour la gloire de Dieu. La porte de l'énergie et de l'ambition de l'homme a été entièrement fermée. Dieu dirige nos yeux vers le Seigneur Jésus, du début à la fin, seul dispensateur de bien pour nous, à la gloire de Dieu le Père, par le Saint Esprit ! *Il n'y a aucune source de bénédiction pour l'Assemblée, aucun moyen d'action sur nos âmes ou celles des autres, qui ne soit rattaché à Christ.* Tout ministère qui ne découle pas uniquement de lui a quelque chose à rejeter ; celui-ci doit alors être suspecté de fraude, placé dans la lumière de Dieu et jugé dans sa présence. *Pour qui donc le ministère profite-t-il ?* Est-ce pour le Seigneur Christ ou pour la gloire de l'homme ?

## 1) *Descendu dans les parties inférieures de la terre*

v.9 Comme Fils de Dieu, il avait un droit divin égal avec le Père à cette place suprême de majesté. Mais il descendit premièrement dans les parties inférieures de la terre. N'ayant pas regardé comme un objet à ravir d'être égal à Dieu mais ayant daigné être fait chair, il a maintenant la plus haute place en haut, naturellement et intrinsèquement.

Dans les conseils de Dieu, il était nécessaire qu'il devienne homme. Sans l'incarnation, il ne pouvait pas y avoir de relèvement de la ruine universelle de l'homme et du déshonneur fait à Dieu à cause du péché. Sans la croix, il ne pouvait y avoir ni défaite de Satan ni délivrance adéquate et juste pour l'homme. Mais maintenant, il est descendu dans les parties inférieures de la terre et, dans la souffrance, il a pris sur lui le péché. Avoir condescendu à devenir homme et à vivre comme il a vécu, rejeté et abaissé sur la terre, aurait déjà été beaucoup. Mais qu'est cela, comparé à la croix ? Il s'est abaissé à l'extrême et, en conséquence d'une telle humiliation, il est maintenant l'homme exalté au plus haut dans la gloire. *Dans sa mort, il restaura tout ce qui était ruiné, et même infiniment plus.* « Ce que je n'avais pas ravi, je l'ai alors rendu » (Ps. 69:4). Il a apporté à Dieu une gloire nouvelle et meilleure à laquelle on n'avait jamais pensé et de laquelle on n'avait jamais prophétisé. De même que les types et les ombres de l'Ancien Testament ne sont que de bien faibles présages de sa gloire, ainsi aussi, en Christ, il ne peut y avoir aucune prédiction surpassant l'élévation de la bénédiction qui se trouve en lui. Il fallait qu'il se livre lui-même pour que la pleine valeur de ses souffrances à la croix soient connues. Avant cela, il ne pouvait pas

y avoir d'expression suffisante de cette gloire. C'est des profondeurs de ces « parties inférieures de la terre » qu'il est remonté – hors de cette complète descente dans les profondeurs où il était descendu. Et il y est descendu comme vrai Dieu et vrai homme, dans la nature [humaine] même dans laquelle, peu avant, il avait porté nos péchés – fruits de honte et de déshonneur à l'encontre de Dieu, produits par nous. Quelle grâce et quel amour infini envers nous, pour ainsi nous bénir éternellement !

## 2) *Monté au-dessus de tous les cieux*

v.10 Mais quel changement, il monte au ciel ! Après en être descendu ici-bas comme Fils de Dieu pour devenir Fils de l'homme, il monte aux cieux comme *Fils de Dieu et Fils de l'homme*. C'est dans ce caractère d'homme que nous le voyons assis dans les cieux maintenant : « monté au-dessus de tous les cieux, afin qu'il remplît toutes choses ». *C'est sur cette double base de gloire élevée, ce magnifique terrain de l'humiliation et l'exaltation de Christ, conséquence de la profondeur de son abaissement au-delà de toute imagination, qu'est fondé le ministère qui est selon Dieu.*

## 3) *Non pas le monde mais le Seigneur*

Le monde peut admirer tout ce qui est fait pour se mêler à sa grandeur et tout ce qui est déformé pour se conformer au courant de ce siècle. Il peut adopter le christianisme et le nom de Christ jusqu'à un certain point. Il y eut un empereur qui aurait été heureux de mettre le Seigneur Jésus comme un dieu au milieu du Panthéon. Et la chrétienté ? N'a-t-elle pas peu à peu accepté des institutions humaines, les employant pour orner la scène dans laquelle Dieu « chassa l'homme » à cause du péché (Gen. 4:24) ?

v.11 Mais nous qui croyons, nous sommes habilités à regarder au-delà de ce monde et à contempler, « plus haut que tous les cieux », notre Seigneur et Maître. Il contemple d'en haut ce monde, et sa grâce fait de l'homme croyant le vaisseau de ses précieux dons. Celui-ci apprécie la Personne qui est là pour les lui communiquer et l'œuvre qu'il a accomplie, mais aussi la gloire depuis laquelle il les lui dispense. Si les croyants sont exercés dans sa dépendance, ils ne se conformeront en aucune manière à la pensée ou à la mesure du monde. Ils n'ont jamais été destinés à servir le monde mais le Seigneur et avec lui toute la compagnie des saints.

#### 4) *L'appréciation de Christ qui donne*

Hélas, ignorant ces choses, des hommes et même des chrétiens considèrent une telle scène avec indifférence, parfois même avec malveillance et mépris. Est-il alors étonnant que le monde ne reconnaisse pas les dons de sa grâce ?

Prenons garde à notre méchant cœur d'incrédulité ! Combien il est facile de prétendre honorer sa Parole, et de la laisser glisser loin de nous, la considérant comme une chose du passé ! Mais c'est la vivante Parole du Dieu qui demeure d'éternité en éternité ! Les hommes agissent comme si le Chef de l'Église était mort. Non, il est vivant ! Il a cette suprématie comme Celui ressuscité d'entre les morts, monté aux cieux et donnant la vie. *Il y a un grand danger à oublier Christ comme Chef vivant de l'Église, fontaine de bénédiction pour son peuple, dans un amour toujours vivant, occupé à donner ses dons à l'homme.*

## *Remarques notables au sujet des dons*

### *1) Les dons et l'attente du retour du Seigneur*

La manière de présenter les dons est très intéressante. Tout cela est présenté comme si c'était une chose déjà faite : « il a donné ». Certes le Seigneur n'a pas dispensé ses dons de grâce de manière à interférer avec la constante espérance de son retour des cieux. Au contraire *il maintient l'Assemblée dans une attitude d'attente* ; mais la dispensation des dons ministériels étant introduite de manière à ménager un sursis, d'âge en âge, à l'accomplissement de la « bienheureuse espérance ». Là-haut se trouve le Chef de l'Assemblée, et une partie de son œuvre consiste à dispenser tous les dons nécessaires aux hommes.

### *2) Aucun catalogue des dons*

v.11 Nous n'avons pas de catalogue de tous les dons. La vérité n'est pas écrite dans la Parole de Dieu pour satisfaire la curiosité humaine ou pour former un système d'érudition. Il y a par exemple des différences frappantes entre ce que nous avons là et ce qui est dit dans la Première Épître aux Corinthiens. La pensée de Dieu, qui connaît la fin des choses avant leur commencement, est infiniment sage pour diriger toutes choses.

## *Le but des dons*

### *1) Le perfectionnement ou l'édification avant tout*

v.12. Les dons énumérés ici ont en vue, en premier lieu, le perfectionnement des saints. C'est le

premier grand but, rattaché à l'œuvre du ministère et lié à l'édification du Corps de Christ.

Dans cette épître, Dieu s'occupe de ses conseils de grâce en Christ pour l'Église, mais *il traite toujours la question des individus avant de s'occuper de l'Église*. Comment l'Église serait-elle bénie, si les saints, qui la composent, ne l'étaient pas d'abord ? Combien ses pensées sont-elles sages et bénies ! *Il met tout d'abord en avant le perfectionnement des saints, puis nous montre l'œuvre du ministère et l'édification du Corps de Christ*. Ainsi, la vraie explication du passage, c'est le développement de *l'amour de Christ pour l'Église*. Son œil est tourné vers la bénédiction des âmes, puis Christ les rassemble, les amenant à croître jusqu'à lui en toutes choses. Pour cela, il donne des dons de grâce appropriés à ce but.

## 2) *L'absence de dons-signes*

Pourquoi n'avons-nous rien ici concernant les langues, les miracles, les guérisons, c'est-à-dire les dons-signes ? – Ceux-ci n'ont rien à faire avec le perfectionnement des saints. Ils eurent leur place en leur temps, mais comment une langue ou un miracle peut-il perfectionner un saint ? Dans la Première Épître aux Corinthiens, au lieu de les perfectionner, ces dons étaient un grand piège pour les saints. Certes les Corinthiens étaient charnels et ils employaient légèrement cet instrument de puissance. Combien le danger est grand de faire comme eux, et cela en proportion de notre manque de spiritualité ! Nous devons retenir cette sérieuse leçon que *même les manifestations les plus puissantes du Saint Esprit, exercées de façon humaine, ne communiquent pas de spiritualité et n'assurent pas l'édification des saints*. Employés de façon charnelle, ces dons de-

viennent des moyens positifs pour s'exalter soi-même, se détournant du Seigneur et apportant du discrédit sur ce qui porte le nom de Christ sur la terre.

## *Les dons fondamentaux*

*v.11 Les apôtres et prophètes sont les deux dons qui, dans le second chapitre de cette épître, sont à la base de l'édification de l'Assemblée de Dieu : « ayant été édifiés sur le fondement des apôtres et prophètes, Jésus Christ lui-même étant la maîtresse pierre du coin » (v.20). Les évangélistes ne sont pas le fondement, ni les pasteurs, ni les docteurs ; les prophètes le sont, ainsi que les apôtres.*

Tandis que, faisant asseoir son Fils à sa droite, Dieu introduisait dans le monde une nouvelle œuvre sans précédent, l'Assemblée, il devait y avoir une nouvelle parole accompagnant cette œuvre pour agir sur les saints et leur donner de croître dans le perfectionnement de sa volonté et de la compréhension de la gloire de son Fils dans l'Assemblée. Le fondement divin est donc posé, non pas par Christ seul, mais aussi par les apôtres et prophètes. Évidemment, dans son sens le plus large et le plus élevé, il est lui-même le fondement : « Sur ce roc » – la confession de son nom comme Fils du Dieu vivant – « je bâtirai mon assemblée ». Mais les apôtres et prophètes furent utilisés comme moyens pour révéler la pensée de Dieu touchant son troupeau sur la terre, l'Assemblée de Dieu, et en poser avec autorité les fondements et les marques. Les apôtres furent caractérisés par une autorité en action, alors que les prophètes exposèrent la pensée de Dieu et sa volonté au sujet de ce grand mystère.



Il ne s'agit pas du tout des prophètes de l'Ancien Testament. Si l'expression « apôtres et prophètes » avait été en ordre inverse, il y aurait eu quelque raison de penser ainsi. Mais dans sa sagesse, l'Esprit de Dieu a pris soin d'exclure une telle pensée. Au troisième chapitre, « le mystère de Christ... a été maintenant révélé à ses saints apôtres et prophètes par l'Esprit » (v.5). Le même ordre est préservé, en relation avec l'expression positive « maintenant révélé ». *Les prophètes de l'Ancien Testament sont donc nécessairement exclus.* Ces prophètes-ci sont ceux du Nouveau Testament, comme aussi les apôtres. *Étant suscités dans le but de révéler ce mystère auparavant totalement inconnu, ils sont introduits intentionnellement dans le texte dans cet ordre.*

### *Un caractère céleste*

Quand notre Seigneur était sur la terre, il envoya douze disciples, puis soixante-dix, pour porter un message final à son peuple. C'était une chose entièrement nouvelle, un homme sur la terre rassemblant des hommes autour de lui pour envoyer un message d'amour et les bonnes nouvelles du Roi et du royaume des cieux. C'était aux yeux des hommes une chose étrange mais, pour la foi, une chose bénie, digne et convenante pour le Seigneur Jésus, celui qui avait la grâce et l'autorité divines. Mais il est remarquable qu'en Éphésiens 4, toute la partie terrestre de l'action de notre Seigneur est laissée de côté : les dons dont il est parlé sont directement liés à l'ascension du Seigneur. *Le caractère du ministère est entièrement nouveau.*

Le jour de la Pentecôte, les douze disciples reçurent ce don d'apostolat, marqué pour leur nouveau service. Ainsi nous pouvons reconnaître dans les

premiers apôtres une sorte de double relation. Ils avaient un lien direct avec Israël, conféré par le Seigneur quand il était sur la terre au milieu de son peuple. Mais *une nouvelle position devint la leur quand le Seigneur monta aux cieux.*

De plus, le Seigneur prit soin de rompre cette forme et cet ordre israélites. En effet, l'apostolat de Paul devint un événement d'une importance cardinale dans le développement des voies de Dieu. À travers lui, toute pensée de Jérusalem et toute référence aux tribus d'Israël tombe par terre. Des choses toutes nouvelles prennent place, extraordinaires dans toutes leurs circonstances, divines dans leur source et leur caractère. *L'apôtre Paul se tient entièrement à part des douze et entièrement au-dessus d'eux.* Il apporte, avec la plus grande insistance, *le principe d'une mission apostolique entièrement et exclusivement céleste* : « En sorte que nous, désormais, nous ne connaissons personne selon la chair ; et, si même nous avons connu Christ selon la chair, toutefois maintenant nous ne le connaissons plus [ainsi] » (2 Cor. 5:16).

La gloire du Messie sur la terre disparaît pour un temps devant la gloire céleste de Celui qui est maintenant à la droite de Dieu. C'est le même Christ, le même homme béni sans doute, mais ce n'est pas la même gloire. C'est une gloire meilleure et plus durable, la gloire de la *Tête du corps*. « Maintenant le fils de l'homme est glorifié, et Dieu est glorifié en lui. Si Dieu est glorifié en lui, Dieu aussi le glorifiera en lui-même ; et aussitôt il le glorifiera » (Jean 13:31). Ainsi, *l'Assemblée étant un Corps céleste et Christ lui-même, sa Tête, une Personne céleste, le ministère tout entier prend une forme céleste.* Et ces dons, qui découlent de lui, en sont l'expression : des dons

célestes, dans leur caractère comme dans leur source.

## ***L'imposition des mains et l'ordination***

### ***Qui a ordonné les douze apôtres ?***

L'octroi de ces dons est en étroite relation avec l'ascension de Christ. Alors où est la place pour la main de l'homme ? Où placer les cérémonies préliminaires auxquelles la tradition attache tant d'importance ? Qui ordonna les apôtres pour leur mission céleste et leur imposa les mains pour les instituer officiellement dans leur haute mission ?

On répondra que le Seigneur les avait déjà appelés quand il était ici-bas, dans les jours de sa chair. – Il les appela pour leur mission vers Israël et, une fois ressuscité mais encore sur la terre, les chargea d'évangéliser les nations (Mat. 10 et 28). Mais quelle intervention humaine employa-t-il pour les mettre à part *pour leur mission céleste* ? Un tel silence de la Parole trahirait-il une imperfection ? La nouvelle œuvre de Dieu, basée sur un Sauveur mort, ressuscité et exalté, puis introduite par le Saint Esprit envoyé des cieux, manquerait-elle d'un digne commencement ?

Le rite de l'ordination et de l'imposition des mains, que plusieurs pensent être si essentiel et désirable pour tous ceux qui exercent un ministère, *est totalement ignoré ici*. Pourquoi donc une telle omission ? Le Seigneur ne sait-il pas mieux que quiconque ce qui convient à ses ministres pour sa gloire ? Si seulement les partisans d'un ministère recommandé par les hommes se détournaient de leurs théories et de

leurs pratiques et savaient juger de telles mauvaises pensées !

### *Qui a ordonné l'apôtre Paul ?*

Alors qu'un témoignage entièrement nouveau et céleste fut suscité, le Seigneur prit soin de *rompre absolument avec l'ancien ordre de choses terrestre, ne laissant aucune excuse pour cet ordre rituel dont l'homme abuse si aisément.*

Dans le but de manifester plus distinctement encore le vaste changement qui intervenait, le Seigneur appelle Saul, le « ministre de l'assemblée » (Col. 1). De sa place dans la gloire céleste, le Seigneur appelle Saul, celui qui s'éloignait de Jérusalem, qui n'avait aucun lien avec les douze apôtres mais était plutôt leur ennemi. Il l'appelle après l'avoir été arrêté par sa grâce souveraine, au milieu de sa haine déterminée et systématique contre le christianisme et de la persécution qu'il suscitait contre tous ceux qui portaient le nom de Jésus. La conversion de Saul de Tarse était le fruit de la riche miséricorde de Dieu, et *la preuve que son apostolat découlait d'une source céleste, la même que celle du salut qui l'avait touché !* Il devint donc le symbole distinct et le témoin complet de la grâce qui désormais sauve et choisit des vases, ou dons, pour en faire des instruments pour la bénédiction de l'homme et de l'Église. Le Seigneur Jésus, *à la droite de Dieu*, appelle et envoie un vase d'élection pour Lui, un apôtre à l'Église, pour porter son nom devant les nations et les rois et les enfants d'Israël (Act. 26:17).

Certes le même appel caractérise aussi les autres apôtres : le jour de la Pentecôte, des dons de grâce de la plus haute importance furent accordés à l'Assemblée de la part de son Chef, le Seigneur exalté.

*Mais il y eut une lumière plus large dans le cas de Paul, et la lumière qu'il apporta, en comparaison de celle donnée par tous ceux qui le précédaient, fournit les marques les plus vives de la pensée et de la volonté du Seigneur. Le témoignage de l'apôtre reposait sur le fait que le Seigneur dans la gloire s'était lui-même révélé à lui comme Jésus qu'il persécutait, et en faisant cela, il persécutait les membres de son Corps. Son appel loin de Jérusalem, son éloignement de tous les autres apôtres, la vraie plénitude de la grâce qui lui a été manifestée, le sceau céleste distinct imprimé sur sa conversion et son témoignage, tendaient à faire de lui un cas à part partout où l'ancien ordre terrestre prévalait.*

Paul était étranger au Seigneur durant son séjour ici-bas, et il n'avait pas non plus vu le Seigneur après ses souffrances sur la terre. Il n'aurait pas pu prétendre à un apostolat, comme ce fut le cas pour Joseph ou Matthias, au motif qu'il aurait été compagnon des douze (onze) depuis le baptême par Jean jusqu'à son ascension. De plus, il ne manquait pas d'hommes, dans l'Assemblée de Dieu et parmi les convertis, pour mettre en question l'apostolat de Paul. N'était-il donc pas indiqué qu'il reçût un ministère recommandé des apôtres ? *Or il n'y eut dans son cas ni décision par le sort, ni identification avec les onze pour compléter leur nombre.* Paul était un témoin extraordinaire de la résurrection de Christ ainsi que du repos apporté par son œuvre. Il a vu le Seigneur *dans le ciel*, et proclamait l'évangile de la gloire de Christ et de la grâce de Dieu. *Il fut un témoin soigneusement choisi et appelé à un ministère non issu d'une succession mais directement reçu du Seigneur, indépendamment de l'homme.* La plus haute expression de ce ministère était en Paul et *il devint*

*l'exemple le plus notoire de la source et du caractère de ce ministère.*

## **Qui a ordonné les prophètes du Nouveau Testament ?**

Quand, comment et par qui les prophètes du Nouveau Testament ont-ils été ordonnés ? Qui leur a imposé les mains ? Ni les prophètes ni aucun autre de ces ministres ne furent institués de cette façon, par l'homme. Dans ce passage, y a-t-il un seul exemple parmi les apôtres, les prophètes, les évangélistes, les pasteurs et docteurs appelé et ordonné par une autorité humaine ?

Certes les apôtres appliquèrent l'imposition des mains en faveur des malades et de ceux qui n'avaient pas encore reçu l'Esprit. Mais *l'imposition des mains sur quelqu'un n'est appliquée que (1) pour conférer un don par la puissance de l'Esprit, par un apôtre (2) pour recommander ceux déjà doués de Dieu pour un travail spécial, ou (3) pour attribuer formellement aux hommes des charges de travail matériel.*

Par exemple, on imposa les mains à Philippe et à ses six compagnons. Or ce n'était pas pour prêcher l'évangile mais pour servir aux tables, afin que les apôtres ne soient pas détournés de leur persévérance « dans la prière et le service de la parole » [Act. 6:4]. Son service dans les choses matérielles<sup>3</sup> le confinait à Jérusalem pour prendre soin des pauvres, et c'était le but pour lequel il avait été approuvé<sup>4</sup> par

---

<sup>3</sup> Litt. : Service *diaconal*. (note d'édition)

<sup>4</sup> Litt. : ordonné. Ce terme est évité en français en raison de sa forte connotation rituelle. Cet acte de l'imposition des mains est l'expression publique d'une simple recommandation de la

les apôtres. Puis quand la persécution du temps d'Étienne éclata et qu'elle dispersa ceux qui étaient à Jérusalem, Philippe reçut une nouvelle tâche n'ayant plus rien à voir avec les charges locales. *Sa mission nouvelle pour prêcher Christ découlait d'un don et non pas d'une approbation<sup>5</sup>. En fait, en ce temps de zèle évangélique, personne ne fut ordonné par l'homme pour prêcher l'évangile.*

### *Qui a ordonné les autres ministres ?*

Avant l'exaltation de notre Seigneur, il n'y avait et ne pouvait y avoir aucun don ou ministère institué dans l'Église, le Saint Esprit n'étant pas encore descendu ici-bas pour la former. Une fois celui-ci venu ici-bas, ils furent suscités. Ce fut un ministère totalement nouveau. Or, *dans aucun de ces cas, apôtre, prophète, évangéliste, pasteur, ou docteur, il n'y eut d'imposition des mains comme signe d'initiation ou d'inauguration.*

### *Signification et portée d'Actes 13*

Il est vrai que l'imposition des mains était pratiquée dans certains cas, ordinaires ou exceptionnels. L'exagération du cléricalisme ne doit pas empêcher le chrétien d'être parfaitement exact en s'occupant de cette question, comme aussi quelques autres. En même temps, rien ne permettra de se débarrasser aussi facilement et définitivement des traditions que de rechercher l'Écriture et de s'y soumettre. On y trouve une instruction complète et claire, dont l'effet est de réfuter tout ce qui tend à exalter l'homme et à

---

part des apôtres, à Dieu et aux saints, à la suite du choix de la multitude (cf Act. 6:5-6). (note d'édition)

<sup>5</sup> Litt. : ordination. (note d'édition)

abaisser Christ. C'est en dehors de la lumière de l'inspiration que prospèrent ces erreurs. Or *le Saint Esprit ne donne aucun crédit à l'honneur mondain ni à l'orgueil de l'homme sur la terre, mais uniquement à la gloire de Christ dans les cieux.*

Quelle est donc la signification véritable et la portée d'Actes 13 ? Ce chapitre a longtemps été le passage préféré que les théologiens, aimant la controverse, avaient coutume de citer pour justifier l'ordination en général. Certains insistent sur lui comme apportant la garantie de leurs « trois ordres » : évêques, prêtres et diacres. D'autres allèguent qu'il est décisif pour justifier la répartition équilibrée des ministres, que cela vienne de l'Église Presbytérienne ou Congrégationaliste. L'Église Épiscopale<sup>6</sup>, elle, avance avec triomphalisme Barnabas et Paul en premier, Siméon, Lucius et Manahem en second, et Marc en troisième (ou, après la dispute avec Barnabas : Paul, Silas et Timothée respectivement) ! Quelle honte pour les hommes d'église recherchant leurs propres intérêts ! Quel mépris pour la gloire céleste de Christ ! Quelle ruine de l'ordre divin dans l'église !

Dans l'assemblée à Antioche, il y avait de nombreux prophètes et docteurs : « Barnabas, et Siméon, appelé Niger, et Lucius le Cyrénéen, et Manahem, qui avait été nourri avec Hérode le tétrarque, et Saul » (v.1). Alors que ces cinq prophètes et docteurs étaient occupés à servir le Seigneur et à jeûner, le Saint Esprit leur fait une communication impor-

---

<sup>6</sup> À l'intérieur des Églises Anglicanes se sont développées des dénominations ayant chacune son mode de gouvernance propre. L'Église Presbytérienne est gouvernée par des assemblées représentatives d'anciens, l'Église Congrégationaliste est organisée en rassemblements relativement autonomes et l'Église Épiscopale est supervisée par des évêques. (note d'édition)



tante : « Mettez-moi maintenant à part Barnabas et Saul, pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés » (v.2). Barnabas avait été pendant des années activement occupé à l'œuvre du Seigneur, ainsi que Saul depuis sa conversion. Saul avait été mis à part par le conseil providentiel de Dieu avant sa naissance (Galates 1) et fut appelé par la grâce de Dieu sur la route de Damas. *Or ici l'Esprit de Dieu le met à part pour une mission particulière. Ce n'est pas l'annonce d'un appel au ministère, ni pour Barnabas, ni pour Saul !* La partie précédente des Actes prouve que Barnabas était depuis longtemps béni dans son ministère de la Parole, au dedans et au-dehors, et que Saul était spécialement courageux et puissant dans l'œuvre. Ce dernier témoignait avec puissance que Christ est le Fils de Dieu. *La notion selon laquelle l'ordination est le sujet d'Actes 13 est manifestement fausse.*

*En fait, Actes 13 condamne fortement chaque schéma d'ordination que les hommes ont tenté d'élaborer à partir de ce passage. Actes 13 détruit entièrement tous les systèmes d'ordination des théologiens !*

Qui ordonna Paul et Barnabas ? et dans quel but ? Au chapitre suivant (14:4), ils sont appelés apôtres. On pourrait donc penser que c'était pour les ordonner dans leur apostolat. Mais cette pensée est totalement infondée : est-ce ceux établis par Dieu seconds et troisièmes dans l'Église (cf 1 Cor. 12:28) qui ordonneraient les premiers ? Par ailleurs, il n'y a pas la moindre raison de considérer Marc comme un diacre (ordonné), les accompagnant comme serviteur<sup>7</sup>. Penser qu'il soit leur chapelain<sup>8</sup> n'est qu'une illusion. Marc prêchant à Paul et Barnabas ! En véri-

---

<sup>7</sup> Angl. : "*minister*". (note d'édition)

<sup>8</sup> Serviteur ecclésiastique ordonné, non rattaché à une paroisse. (note d'édition)

té, il fut une aide médiocre dans l'œuvre, se découragea et retourna chez lui et chez ses amis en cours de chemin. Ceux qui tordent ce récit en faveur de l'ordination de Paul et de Barnabas doivent conclure que c'est la classe inférieure qui confère les ministères les plus élevés ! Il faudrait aussi en déduire que ceux qui imposaient les mains, sans être apôtres, conféraient automatiquement l'apostolat ! Cette notion est totalement infondée.

N'y avait-il donc aucune signification ou valeur dans l'acte d'imposer les mains ? « Ils partirent d'Antioche, *d'où ils furent recommandés à la grâce de Dieu pour l'œuvre* à laquelle ils avaient été envoyés » (14:26). C'était un acte solennel et précieux de communion avec ces serviteurs honorés de Christ, acte encore valable maintenant. C'était ni plus ni moins que le signe d'une bénédiction ou communion avec ceux envoyés pour leur nouveau voyage missionnaire. Cela n'a probablement pas été l'acte des frères en général, mais seulement de ceux engagés dans l'œuvre ; et cela fut probablement répété (voir Act. 15:40). La réelle dérive dans la pratique de cet acte est tirée de ce dernier verset, mais *celui-ci ne soutient aucune prétention à conférer quoi que ce soit !*

L'imposition des mains dans le Nouveau Testament était une coutume de la plus haute antiquité. La Genèse donne l'exemple d'un père ou d'un grand-père posant les mains sur ses enfants. Dans le Nouveau Testament, nous retrouvons cet ancien usage, sans qu'il y ait par là prétention à la moindre intention de conférer un caractère ministériel. C'était un signe de recommandation à Dieu par celui qui était conscient d'être assez près de Lui pour pouvoir compter sur sa bénédiction. Le Seigneur prit des petits enfants, étendit les mains sur eux, et les bénit, et

ainsi aussi avec des malades qu'il guérit. Dans ces circonstances, il n'était *nullement question d'ordre ecclésiastique*, quoique, sans aucun doute, il y eut des cas où l'on imposait les mains *pour inaugurer un service dans les choses temporelles*.<sup>9</sup>

## **Le cas des anciens**

### **Actes 14:22-23**

On a souvent pensé que ce rite d'imposition des mains était utilisé pour instituer des anciens. On cite pour cela Actes 14:22-23 où il est dit des apôtres Barnabas et Paul : « ...fortifiant les âmes des disciples, les exhortant à persévérer dans la foi, et [les avertissant] que c'est par beaucoup d'afflictions qu'il nous faut entrer dans le royaume de Dieu. Et leur ayant choisi des anciens dans chaque assemblée, ils prièrent avec jeûne, et les recommandèrent au Seigneur en qui ils avaient cru ». Or c'est une supposition humaine : *il n'est pas dit ici ou ailleurs qu'ils imposèrent leurs mains aux anciens*. Cela peut avoir eu lieu, mais l'Écriture prend soin de n'en rien dire. *Ce silence est remarquable. L'Esprit de Dieu, voyant la superstition qui serait attachée à la forme de l'imposition des mains, prit soin de ne jamais relier de manière explicite la nomination des anciens et l'imposition des mains.*

### **1 Timothée 5:22**

Le passage aussi préconisé pour justifier une telle pratique est dans la Première Épître à Timothée (5:22), où Paul demande à Timothée de « n'imposer

---

<sup>9</sup> Voir p. 22, sous le titre « Actes 6 ». (note d'édition)

les mains précipitamment à personne ». Mais le sujet est trop vague pour donner une conclusion certaine, et la relation entre les deux n'est en aucun cas certaine.

Après les v.17-19, il n'y a aucune allusion expresse aux anciens. Dans le v.21, nous lisons : « Je t'adjure devant Dieu et le Christ Jésus et les anges élus, que tu gardes ces choses sans préférence, ne faisant rien avec partialité ». Est-il question d'anciens ?

Dans les v.20-21, on a une description générale de l'œuvre, puis au v.22, l'exhortation sur laquelle on a beaucoup bâti d'hypothèses : « N'impose les mains précipitamment à personne et ne participe pas aux péchés d'autrui ». Il est possible que le danger de la hâte et du manque de soin pour accréditer un ancien soit inclus dans cette allusion, mais le langage est si général qu'il peut prendre en compte n'importe quel cas pouvant nécessiter l'imposition des mains<sup>10</sup>.

Même en supposant que ce passage parle bien d'anciens et que l'imposition des mains ait été pratiquée sur ces ministres ainsi que sur les serviteurs, le fait important et indéniable de l'Écriture, c'est que *les anciens n'étaient jamais ordonnés, sinon par des personnes elles-mêmes dûment autorisées, ayant une recommandation explicite du Seigneur pour un tel but.*

Quant à la libre reconnaissance et le libre exercice des dons, et à la largesse de l'action du Saint Esprit, beaucoup peuvent estimer fatal d'insister à l'extrême sur un mandat et une autorité non humains

---

<sup>10</sup> Certains vont si loin qu'ils font dépendre l'absolution des pé-nitents et leur réadmission dans la communion de l'église à l'imposition des mains !

mais divins. *Or mandat divin et autorité divine vont ensemble.* Il s'agit de l'ordre divin et de la défense des droits du Saint Esprit dans l'église. Dans ce sujet de l'ordination, la chrétienté s'est fourvoyée, hors de la pensée et de la volonté de Dieu. Elle combat, dans l'ignorance mais non sans péché, pour un ordre qui lui est propre – plutôt un désordre devant Dieu. *Si c'est l'Écriture qui décide, alors la règle communément admise de l'ordination des ministres est une corruption de l'ordre de Dieu prescrit dans sa Parole.*

## Actes 6

En Actes 6, dans le cas des sept, on trouve un établissement apostolique. Mais le grand point, c'est que *la congrégation a choisi, et les apôtres ont solennellement établi.* Rien n'est plus convenant. Cela montre la bonté condescendante de Dieu à l'égard de ceux qui leur donnent de leur subsistance et de ceux qui la reçoivent. Si l'église y contribue, il est aussi selon la volonté de Dieu qu'elle ait un avis dans la sélection de ceux en qui elle a justement confiance qu'ils distribueront sous le regard de Dieu, avec une bonne conscience, avec un bon sentiment et avec sagesse. Ainsi la multitude choisit les hommes qu'ils estiment les mieux appropriés. Mais cela ne leur donnait pas *la place d'approbation spéciale que les apôtres leur accordèrent en les établissant publiquement sur leur ouvrage séculaire.*

Concernant les anciens et les dons de Christ, ce principe est diamétralement opposé. Dans aucune partie de l'Écriture la congrégation ne choisit des anciens. Dans des assemblées déjà formées, *c'était les apôtres qui choisissaient des personnes possédant certaines qualifications spirituelles et morales à leurs yeux spirituels et expérimentés.* Ces personnes

âgées devaient être en bon témoignage et, s'ils étaient mariés, n'avoir qu'une seule femme. Un homme dont les enfants étaient mal élevés, ayant une maison en désordre, ne pouvait pas être un surveillant et ses dons spirituels ne pouvaient pas compenser cela. *Pour une telle fonction d'ancien, le poids moral a plus d'importance que pour les dons.*

Même si quelqu'un possédait toutes ces choses, il n'était pas un ancien pour autant. En ce temps, il fallait qu'il soit institué dans cette fonction et dûment autorisé. Et une nomination légitime nécessitait une autorité valide pour ordonner. *Or l'Écriture n'autorise aucun acte de nomination valide en dehors d'un apôtre ou d'un envoyé ayant de la part d'un apôtre une commission spéciale dans ce but. Nous ne pouvons établir une autorité ou en imaginer une aujourd'hui : elle doit être selon le Seigneur et selon sa Parole, c'est-à-dire apostolique.*

## **Tite 1:5**

Après que les premières assemblées aient été formées, l'apôtre établit officiellement des personnes dans chaque assemblée, avec des qualifications requises clairement formulées. *Parce qu'il n'avait pas eu le temps de régler lui-même cette question (Tite 1:5), il confie cette tâche à Tite.* Tite est le seul à qui cela fut confié. Quoi qu'il en soit, *personne, sauf un apôtre ou un délégué d'un apôtre, ne fut autorisé à nommer des anciens.*

Remarquons encore que pour choisir des anciens, l'apôtre écrit *non pas à une église ou à des églises mais à une personne définie*, à Tite, spécialement chargé d'accomplir cette tâche. Et même à Tite, *pas une seule instruction n'est donnée pour la continuation d'une telle tâche après la mort de l'apôtre.*

Par ailleurs, Tite était un docteur et un prédicateur, et par conséquent son don pouvait être employé pour l'édification de tous les saints en quelque lieu qu'ils étaient. *Mais Tite n'était pas autorisé à nommer des anciens où cela lui plaisait. Il était responsable de faire cela dans une région définie, en Crète, où il avait le devoir d'ordonner des anciens dans chaque ville.* De plus, il devait être diligent pour rejoindre l'apôtre à Nicopolis et ne devait pas être laissé en Crète. Cette manière de faire est *diamétralement opposée à l'organisation en territoires administratifs personnels ou diocèses, comme on les appelle*<sup>11</sup>.

Tite était missionné apostoliquement et pouvait produire une lettre personnelle inspirée des instructions qui lui étaient adressées. Qui peut faire une chose analogue aujourd'hui ? Où se trouvent donc de tels délégués, recommandés par écrit par un apôtre pour une telle tâche de nomination ? *La Parole de Dieu ne donne absolument aucun indice sur la continuité d'une autorité de nomination, même déléguée. Aucun mot n'est dit au sujet de perpétuer un tel pouvoir de nomination après que les apôtres aient quitté la scène de cette terre.* Quelle place peut avoir la tradition des hommes face à la Parole de Dieu ?

## *Plus généralement*

Enfin, l'apôtre parle clairement de sa mort, des jours mauvais qui suivraient son départ, et de l'importance de l'Écriture. *Les saints sont simplement recommandés à Dieu et à la Parole de sa grâce. Il ne fait aucune allusion à une ligne de successeurs chargés de nommer après lui ou de transmettre son autorité.* Ce silence est-il peu de chose ? C'est un fait tou-

---

<sup>11</sup> Selon la tradition, un diocèse est une circonscription attribuée à un évêque. (note d'édition)

jours plus plein de signification au fur et à mesure qu'on le pèse.

Chers frères, supposons-nous que le Seigneur ait omis de prendre en compte la mort des apôtres ? Pouvons-nous penser que le Seigneur, qui prit soin de son ordre dans l'Église, ne voyait pas à l'avance tous les besoins et toutes les difficultés ?

### *Les errements de la papauté et de la chrétienté*

La papauté, méprisant ces faits, affirme le contraire pour des raisons humaines. Elle est même bâtie sur cette négation. *Or l'autorité pour nommer des anciens était rattachée, non aux évêques (surveillants) mais aux apôtres et à leurs délégués.* Permettre dans l'église le principe du développement après que le canon des Écritures soit clos, et habiller de l'autorité apostolique un corps d'officiels qui n'ont jamais été divinement autorisés à cette œuvre, c'est se placer en dehors du terrain de la foi et du respect de la Parole de Dieu. *Cette pratique actuelle n'a pas le moindre fondement dans l'Écriture.*

L'ordination actuelle, dont on fait tant de cas, imposée en préalable à la prédication et l'enseignement de Christ, est une institution désordonnée, un grave déshonneur sur le Seigneur. Elle prétend accorder des dons ministériels par l'Esprit. C'est une simple et désolante imitation de ce qui est inscrit dans la Parole de Dieu. *Il n'y eut qu'une seule commission personnelle positive (Tite), accompagnée de l'autorité d'un seul apôtre (Paul).*



## Le cas particulier de 2 Timothée 1:6

Supposons une assemblée d'enfants de Dieu. Il se trouve parmi eux des dons pour le ministère, et ils pensent que, dans la Parole, certains offices exigent la présence d'un apôtre ou de ses représentants pour les exercer. Que faire ? Doit-on négliger ce qui est écrit à l'assemblée à Corinthe ou aux saints d'Éphèse, pour imiter ce qui est adressé à Timothée ou Tite, et non à l'assemblée ? Que dit la Parole ? *Un don de Christ ne nécessite jamais, ni approbation humaine, ni intervention humaine, avant de pouvoir être exercé.*

Il y a une seule exception à cela dans la Parole de Dieu. C'est quand les mains de l'apôtre transmettent une puissance positive du Saint Esprit. Timothée fut désigné auparavant par prophétie pour l'œuvre à laquelle le Seigneur l'avait appelé (cp. av. Act. 13:1-2). *Guidé lui-même par la prophétie* (1 Tim. 4:14 ; 2 Tim. 1:6), l'apôtre avait imposé ses mains sur Timothée et lui avait directement communiqué un don (*charisma*) par le Saint Esprit, approprié au service spécial qu'il avait à accomplir.

Les anciens qui étaient en ce lieu se joignirent à l'apôtre dans l'acte d'imposition des mains. Il y a une différence dans l'expression qu'emploie l'Esprit de Dieu, qui montre que *la communication du don dépendait de l'action effective, non pas des anciens, mais de l'apôtre seul.* Là où les anciens sont cités, la particule d'association (*meta*) est employée, alors que là où l'apôtre parle de lui-même, la particule exprimant le moyen instrumental (*dia*) est utilisée. *C'est un apôtre qui communiqua un tel don. Nous n'entendons jamais parler d'anciens conférant ainsi un don. Ce n'était pas une fonction épiscopale mais une prérogative apostolique, soit pour communiquer des*

*pouvoirs spirituels soit pour accorder aux hommes une charge d'autorité.*

Qui peut opérer cela maintenant ? Si quelqu'un prétendait aujourd'hui transmettre une puissance spirituelle de la même manière que l'apôtre, ne le qualifierait-on pas d'imposteur ou de haute trahison envers Christ ? Et qu'en est-il de prétendre communiquer le Saint Esprit au nom du Seigneur ? Chers amis, c'est une grave chose de prendre ainsi à la légère l'Esprit de Dieu.

Certains, de nos jours, dans leur ignorante audace, ne craignent pas de s'arroger le droit de transférer de cette manière le Saint Esprit et la puissance ministérielle. Grâce à Dieu, ils sont aussi connus pour être peu sains dans la doctrine, et leur influence sur les âmes est insignifiante. Hélas ! des corps orientaux et occidentaux de la chrétienté ne sont pas moins coupables. Même les formulaires de la Communion Anglicane, s'approchent dangereusement de ce précipice. Prenons garde de mettre en question la volonté et la sagesse de Dieu ! L'importante vérité qu'il est nécessaire de comprendre, c'est que *les dons ministériels sont donnés du Seigneur sans autre forme additionnelle que celle qu'il a garantie et sous laquelle il les a accordés.*

## ***Comment discerner un don ?***

Comment peut-on juger de la possession d'un don ? – assurément par son exercice, qui trouve une réponse dans la conscience.

## *La simplicité et la puissance*

Comment reconnaît-on un chrétien ? Quand des hommes d'église ou du commun parlent de façon théorique ou polémique sur la base de principes pervers, il y a toujours de nombreuses difficultés dans leur propos. Mais quand ces mêmes personnes parlent de Dieu avec dévouement et sincèrement, avec un cœur simple, leur vrai caractère est en général rapidement manifeste. S'il demeure si peu de doute sur la question de savoir qui est ou qui n'est pas un enfant de Dieu, pensez-vous que la possession d'un don soit une question si obscure et incertaine ?

*Le don de docteur implique la capacité d'apporter la Parole de Dieu en l'appliquant avec justesse.* Le surveillant cherche à l'exercer évidemment *selon la Parole de Dieu*. La conscience des âmes est réveillée, le cœur est libéré et attaché à Christ. Ainsi se montre l'appel au ministère chrétien. Ce n'est point l'aveugle conduisant l'aveugle, mais le bien-voyant conduisant le bien-voyant. Christ accorde la liberté aussi bien que la vie, avec aussi la responsabilité de faire la volonté de Dieu. Il est donc selon le dessein de Dieu que ses enfants n'inventent pas des systèmes pour échapper aux difficultés. Ils ont besoin de foi pour les traverser avec Lui. *Qu'ils prouvent par une réelle puissance s'ils ont en effet des dons du Seigneur.*

## *Les difficultés et les préjugés*

Il peut y avoir de réelles épreuves et difficultés, maintenant comme alors. Même Paul avait affaire à ceux qui doutaient de son apostolat, et cela dans l'église, et parmi ses propres enfants dans la foi.

Quel homme sincère ne serait pas abattu si son don était méprisé ? Mais le temps vint où le Seigneur justifia son serviteur et où la volonté propre et l'orgueil qui refusaient son don divin furent entièrement couverts de honte. *L'erreur essentielle que nous sommes tous capables de faire est de manquer de patience.* Nous ne voulons pas permettre au Seigneur d'avoir le temps et l'espace pour agir, et ce manque d'attente patiente ne fait que reporter la solution des difficultés.

Mais, quant au discernement d'un don ministériel pour prêcher ou enseigner, c'est en général clair et simple. Si un frère se lève pour parler dans l'assemblée chrétienne sans un don de Dieu, *il le découvrira bientôt avec peine.* S'il se juge lui-même, il apprendra beaucoup avec sa propre conscience. Mais il peut aussi en entendre assez de la part de ses frères pour comprendre que, selon eux, il n'a pas un don.

Mais à l'opposé, quand il y a réellement un don, n'est-il pas aussi possible qu'un préjudice puisse agir et que le don soit refusé ? Il peut certainement en être ainsi pour un temps. Peut-être celui qui parle pense trop à son don ? Peut-être se méprend-il sur le caractère de son don ou la vraie place ou le temps où il doit s'exercer ? Peut-être aussi est-il trop occupé de sa ligne de conduite, ou trop pressé ou anxieux de le faire valoir ? Tout ceci peut exister et créer des difficultés. Mais la vérité demeure que *ce qui est de Dieu reçoit son approbation sur le long terme.* Ma propre expérience m'amène à penser que les enfants de Dieu sont plus enclins à trop faire d'un don qu'à en faire trop peu.

## *Le faible développement des dons dans l'église*

Dans l'état présent de l'église, nous ne devons pas nous attendre à une grande variété et une grande puissance dans les dons de grâce du Seigneur. *Il n'y en a qu'un faible développement, et cela n'est ressenti qu'à la mesure de l'intelligence spirituelle et d'une vraie position.*

Beaucoup de choses entravent, et éloignent du Seigneur, sous l'effet de l'instruction ou du cléricisme, en particulier chez les orateurs religieux. S'ils abandonnent cette profession comme étant une innovation antiscrituraire, en général ils perdent tout, même leur pain. C'est pourquoi l'incitation à demeurer où ils sont est énorme. Les difficultés résultant du fait de sortir, à la parole du Seigneur, des institutions religieuses sont incalculables. *La puissance de Dieu seule peut accomplir un tel changement et maintenir l'âme en paix et reconnaissante* : « soyez fermes, inébranlables, abondant toujours dans l'œuvre du Seigneur » (1 Cor. 15:58).

## *Les dons dans les systèmes religieux*

De réels dons de Christ se trouvent parmi les membres et ministres des institutions religieuses nationales ou la Dissidence<sup>12</sup>, parmi les dénominations et même au sein du romanisme. Martin Boss, par exemple, fut envoyé pour la conversion des pécheurs. Le fait d'être prêtre romain n'annule pas la grâce de Dieu, quelle que soit notre perception de leur fidélité. Le Seigneur distribue selon sa propre vo-

---

<sup>12</sup> Protestants séparés de l'Église Anglicane, opposés notamment à l'intervention de l'État dans les affaires de l'Église. (note d'édition)

lonté par le Saint Esprit, et *nous devons reconnaître ces dons partout où ils se trouvent.*

Pour autant, *s'il est un dissident (ministre ou laïque), il est dans une position totalement fausse.* La Dissidence est mauvaise, entre autres dans l'appel et le choix populaire de ministres, lesquels sapent le véritable ministère, car elle remplace le choix souverain du Seigneur Jésus Christ par l'élection opérée par le peuple. C'est en complète contradiction avec le vrai caractère de l'Assemblée comme seul Corps. C'est un radicalisme religieux qui s'oppose à la volonté de Dieu plus que nul autre principe.

Dans les corps nationaux règne l'habitude cléricale, laïque ou gouvernementale selon les cas : des hommes sont nommés par le gouvernement de leur temps, un diocèse, un collège ou une corporation. Y a-t-il la moindre ressemblance entre cette machinerie mondaine et la divine institution spirituelle des dons de Christ présentés en Éphésiens 4 ? On y voit Celui qui est monté aux cieux. Y a-t-il une autre personne ? une autre sorte d'ascension ? un autre ciel ?

La Parole de Dieu est-elle utile seulement pour le salut des âmes ? ou aussi pour être dirigés quant au ministère et aux offices dans l'église ? Quels sujets peuvent être plus simples que ceux du Seigneur ? Croyez-vous que la Parole de Dieu ne s'intéresse pas à une chose si sérieuse, délicate et spirituellement utile que le ministère ? Alors, n'êtes-vous pas tenu de l'écouter et de vous y soumettre ?

## ***Que faire aujourd'hui ?***

Deux grands principes sont donc révélés dans l'Écriture : (1) seul le Seigneur distribue des dons de grâce, qui ne requièrent aucune intervention hu-

main ; (2) seuls les apôtres ou personnes expressément déléguées par eux peuvent établir des anciens.

Or aujourd'hui, nous n'avons ni les apôtres ni leurs représentants, comme Tite. Si bien que, si nous sommes soumis à la Parole de Dieu, nous ne pouvons pas espérer avoir des anciens dans leur forme officielle. Vous ne pouvez avoir de personnes formellement et dûment nommées à un tel office, à moins que vous n'ayez un pouvoir formellement et dûment approuvé du Seigneur pour les établir. C'est pourquoi *le système tout entier de nomination s'effondre par manque d'autorité compétente*. Vous prétendez peut-être que le Saint Esprit a établi vos anciens surveillants (évêques) ? – Eh bien, dans la Parole de Dieu, Tite n'a jamais eu de successeur !

Que faire alors ? N'y aurait-il donc plus personne habilité à être ancien ou surveillant ? – Si, grâce à Dieu ! Dans les assemblées d'enfants de Dieu se trouvent des hommes âgés sérieux qui cherchent les âmes errantes, reprennent les déréglés, réconfortent les abattus, conseillent, avertissent et guident les âmes. Le principe général de l'Écriture (Rom. 12) est que *celui qui a le don de surveiller ou d'être à la tête parmi les saints est tenu de l'accomplir avec zèle et fidélité (tout comme celui qui enseigne, celui qui exhorte, etc), même si l'état de choses actuel, depuis le départ des apôtres, rend toute nomination officielle impossible*. N'ont-ils pas déjà montré par leurs œuvres et leur don le caractère d'anciens ? Quel est alors le devoir du chrétien dans l'état de choses actuel ? *Les estimer très haut pour l'intérêt de leur travail, les aimer et les reconnaître comme ceux que le Seigneur a placé au-dessus de lui pour son bien (1 Thess. 5:12-13)*.

Mais prenons garde d'adopter la succession apostolique, invention humaine, pour échapper aux dilemmes ! Si, influencés par la fiction de la succession, nous devons appeler apôtres des hommes qui n'en sont point, le Seigneur ne manquera pas en son temps de mettre à l'épreuve nos paroles et nos actes. Qui donc vous a autorisé à soutenir une telle chose, jamais vue auparavant ? Qui vous a accordé de délaissier sa Parole pour reconnaître virtuellement tel ou tel comme « apostolique », en accréditant sa prétention à ordonner ? Ordonner des anciens, même avec la meilleure intention, est une lamentable imitation de ce que les apôtres ont fait. *C'est l'usurpation d'une autorité qui a été détournée, mais qui appartient au Seigneur seul.*

Dans l'état actuel de l'église, la différence entre une fausse et une vraie position n'est pas du tout d'obtenir ou non une bonne ordination. En vérité, aucun corps sur la terre ne possède maintenant une vraie ordination. Essayez-vous de masquer cette absence remarquable et évidente alors que vous n'avez pas la moindre autorité de la Parole pour le faire ?

### *L'absence d'anciens déjà avant le départ des apôtres*

Peu avant le départ des apôtres, Dieu dans sa sagesse a pourvu dans sa Parole à un état de choses sensiblement analogue à notre situation actuelle. Et déjà en ce temps, il a laissé de telles absences se faire sentir dans l'église sur la terre. Ainsi l'apôtre écrit aux Thessaloniciens, ou aux Corinthiens, parmi lesquels ne se trouvaient pas d'anciens. Cette dernière assemblée était dans un désordre notoire, et on aurait pu penser que des anciens y auraient été utiles. Pas un mot ni une allusion du début à la fin ! Si



des anciens avaient été au milieu d'eux, l'apôtre n'aurait-il pas blâmé leur manque de soins pieux et de diligence dans la surveillance ? Il n'y a pas trace de cela. De plus, nous savons que les apôtres n'avaient pas l'habitude d'établir des anciens dans une jeune église. Les assemblées où Paul et Barnabas choisirent des anciens existaient probablement depuis des années, et des frères avaient eu le temps de développer ces qualifications spirituelles. Mais *dans une nouvelle assemblée, où les saints étaient comparativement jeunes, un certain temps devait être laissé pour que ceux qui étaient compétents pour une telle tâche puissent être manifestés. C'est pourquoi il est plutôt rare de lire que des apôtres choisissaient et nommaient des anciens.*

### *L'absence d'anciens aujourd'hui*

Dans la première Épître aux Thessaloniens, l'apôtre s'adresse à une assemblée jeune, où par conséquent il n'y avait probablement pas d'anciens. *Et les saints sont exhortés à reconnaître et estimer (non pas établir) ceux qui travaillent parmi eux* : « Or nous vous prions, frères, de connaître ceux qui travaillent parmi vous, et qui sont à la tête parmi vous dans le Seigneur, et qui vous avertissent, et de les estimer très-haut en amour à cause de leur œuvre » (1 Thess. 5:12-13). *La présence d'anciens n'est pas requise pour avoir et reconnaître ceux qui sont à la tête dans le Seigneur.* Cette exhortation a beaucoup d'importance et nous devons la garder sur nos cœurs, car nous n'avons pas plus d'anciens qu'eux n'en avaient.

Il y a des âmes mal instruites qui retiennent la notion que, à moins d'avoir une nomination officielle, elles ne peuvent avoir personne au-dessus d'elles

dans le Seigneur. C'est une erreur. Évidemment, quand un homme était officiellement établi (comme en Crète), c'était une garantie pour l'assemblée, accordée par l'apôtre ou par son délégué. Cela s'accompagnait d'une autorité importante. Une telle approbation avait un grand poids moral dans l'assemblée, et avait un effet important par exemple parmi les dérégles. *Mais Dieu savait aussi fournir l'instruction à des assemblées où il n'y avait pas de surveillants officiels.* Quelle miséricorde de sa part !

L'assemblée à Corinthe abondait en dons, alors qu'aucun ancien n'est vu au milieu d'elle. Les Thessaloniciens, eux, ne paraissent pas avoir possédé une telle variété de puissance extérieure, et on ne trouve aucune indication relative à la présence d'anciens ou de surveillants. Pourtant à Corinthe, la maison de Stéphanas était vouée au service des saints et l'apôtre supplie les frères de se soumettre à de tels hommes et à tous ceux qui coopéraient à l'œuvre et travaillaient (1 Cor. 16:16). Les Thessaloniciens sont priés de reconnaître ceux qui travaillaient parmi eux et présidaient dans le Seigneur, les avertissant. Ils n'avaient pourtant pas du tout été nommés par les apôtres ! Entre un réel pouvoir spirituel et un office extérieur, aucun chrétien n'hésiterait. Et, si cela plaisait au Seigneur, les avoir tous deux serait sans doute le meilleur. Mais en ces jours, les individus étaient souvent et justement engagés dans l'œuvre du Seigneur sans avoir reçu l'approbation de l'apôtre. Et pourtant *l'apôtre encourage et recommande chaudement de tels hommes à l'amour et à l'estime des saints, indépendamment de leur établissement !* Combien est-il précieux d'avoir dans la Parole une telle manière de faire, parfaitement adaptée aux jours actuels ! Après tout, n'est-ce pas maintenant de beaucoup meilleur ?

Ces hommes, à qui les saints à Corinthe et à Thessalonique sont exhortés à se soumettre, montraient une capacité spirituelle en guidant et en conduisant les autres, et certains étaient activement engagés dans l'œuvre du Seigneur. Pour autant, ils n'avaient pas de position au-dessus des autres, mais ils manifestaient *de la puissance pour affronter les difficultés dans l'assemblée et pour combattre ce qui prenait au piège les âmes*, les guidant, encourageant les faibles et contrecarrant les efforts de l'ennemi. Ils n'hésitaient pas à faire confiance au Seigneur en des temps d'épreuve et de danger, et en conséquence le Seigneur les utilisait, leur donnant de la puissance pour discerner les besoins et les encourager à agir sur ceux qu'ils discernaient être en danger. Ces choses les rendaient compétents pour prendre la direction dans le Seigneur. Or de tels hommes étaient présents à Thessalonique aussi bien qu'à Corinthe, et *pourtant il n'y a pas la moindre allusion au fait d'être régulièrement établis comme anciens. On y trouve au contraire l'évidence la plus claire que de tels hommes n'avaient jamais été établis.*

Les enfants de Dieu sont maintenant laissés sans cette aide. Mais ils ont le même Seigneur et le même Esprit, toujours présent. Il n'y a donc pas besoin de quelque changement ou invention pour résoudre les difficultés d'aujourd'hui mais *de retourner avec foi à ce qui est la volonté du Seigneur, avec l'intelligence de l'état actuel de l'église et les sentiments qui conviennent à celui-ci.*

## *Les ressources pour les temps fâcheux actuels*

Le Seigneur accorde encore aujourd'hui des dons ministériels qui *découlent directement de son amour*

*pour l'Église et de sa fidélité envers les saints.* Le Seigneur Jésus serait-il moins sensible et fidèle aujourd'hui qu'au jour de la Pentecôte ? Sans aucun doute un brillant halo de grâce entourait la scène où le Saint Esprit fut répandu au commencement, avec simplicité et puissance. Mais quelle était la source et d'où venait l'énergie qui produisait des fruits si merveilleux, alors que le terrain était autrefois si dur, obstiné et froid ? N'était-ce pas le Seigneur agissant pour sa gloire par le Saint Esprit, après avoir pris place dans les lieux célestes comme Homme ressuscité et exalté, pour donner des dons aux hommes ? *Sa grâce est-elle inférieure aujourd'hui, dans des temps aussi fâcheux ?*

Par ailleurs, n'y a-t-il pas des saints à perfectionner et un ministère à accomplir ? Le Corps de Christ n'a-t-il pas besoin de croître ? Alors assurément ses dons ne peuvent manquer jusqu'à ce que l'œuvre soit achevée et que tout soit amené à l'unité de la foi. Et les principaux adversaires, les pièges subtils et les dangers croissants *ne feront que mettre plus en évidence la fidélité du Seigneur pour tous.*

Supposons que vous vous rassembliez comme assemblée de Dieu. Vous ne savez pas qui doit parler, exhorter, rendre grâce, prier. Pour l'incrédulité, tout cela n'est que confusion. Si je ne crois pas que le Seigneur est là, c'est sans espoir. Mais si je suis assuré que *le Seigneur, qui a tout pouvoir dans les cieux et sur la terre, aime et chérit l'Assemblée, la soutient de sa présence, et que le Saint Esprit, personne divine, habite avec nous et en nous, pourquoi craindre ?*

Enfin, pour ma part, je n'oserais pas un instant me tenir sur un terrain autre que celui de l'Écriture, lequel *considère toute la largeur et la longueur de l'Assem-*

*blée de Dieu, et embrasse dans la foi et l'amour tous les saints de Dieu* (sauf évidemment les personnes coupables de péchés nécessitant l'exclusion). Puisqu'il y a *un terrain selon l'Écriture, le terrain de l'Assemblée, celui pris depuis le départ par les saints apôtres*, la question se pose : Suis-je sur un tel terrain ? Si je suis appelé à travailler dans la Parole et la doctrine, *le Seigneur me montrera son chemin* : il m'ouvre la porte que nul ne peut fermer, qu'il ferme et nul ne peut ouvrir. Au plus faible de ses pèlerins il donne courage, puis lui rend clair le chemin, pour savoir comment et où il doit le servir !

Dans une assemblée ou une région, il peut y avoir de nombreux dons. La tentation est alors forte d'approuver des nouveautés comme l'attribution en propre, à chaque ministre, d'un petit troupeau. Non ! Les ministres doivent accepter que *tous les saints sont « le troupeau de Dieu »*. Hélas, si le terrain divin de l'Assemblée est perdu, les hommes ne parlent pas ainsi du troupeau de Dieu ; ils parlent alors de « leur troupeau ». Or *sur le terrain de l'Assemblée de Dieu, il y a toujours place pour l'exercice des dons, où qu'ils soient et quels qu'ils soient*.

## **Résumé**

Il est fondamental de faire la distinction entre les dons et les offices. Les dons, dans les choses spirituelles, découlent de Christ en haut ; les offices, dans les choses matérielles, nécessitent l'établissement ici-bas d'hommes eux-mêmes mandatés du Seigneur.

Le rôle des uns et des autres reste sûr et véritable tant que Christ demeure la seule source de leur mission. Mais quant à un mandat humain formel, ce n'est

plus possible, car nous n'avons plus aujourd'hui de pouvoir dûment autorisé pour nommer des hommes. Mais si réellement vous aimez le Seigneur et estimez l'ordre divin, n'est-ce pas votre responsabilité de reconnaître au nom du Seigneur tous ses dons, en privé et en public, dans l'œuvre que le Seigneur leur a assignée (1 Thess. 5:12-13) ?

D'un autre côté, n'essayez pas d'imiter ce que firent les apôtres, encore moins de prétendre avoir un pouvoir apostolique. Nommer des serviteurs (diacres) ou choisir des anciens serait tout simplement établir une ridicule et arrogante imitation des apôtres et de leurs délégués !

D'après W. Kelly

*Réunions sur l'Assemblée de Dieu,*

résumé du chap. 5

